

# APPEL A CANDIDATURES

## Mobilité dans le même grade au grade de sapeur

### Fonction : « Dispatcher »

Le SIAMU lance un appel à candidat.e.s pour des emplois de dispatcher (au grade de sapeur), à pourvoir par mobilité dans le même grade<sup>1</sup>.

#### 1.- Les conditions pour postuler dans le cadre de la procédure de mobilité dans le même grade

Pour introduire leur candidature, les candidat.e.s doivent répondre aux conditions suivantes à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2023:

- Être nommé.e en tant que membre du personnel professionnel dans une position d'activité de service au grade de sapeur, stage de recrutement non compris ;
- Répondre à la description de fonction;
- Disposer d'une ancienneté de grade d'au moins deux ans, stage de recrutement non compris ; avec une expérience de deux années en tant que dispatcher ;
- avoir obtenu la mention « satisfaisant », « bien » ou « très bien » lors de la dernière évaluation ;
- ne pas être sous le coup d'une sanction disciplinaire non radiée.

La description de fonction est annexée au présent appel à candidatures.

#### 2.- La procédure d'introduction de la candidature

Les membres professionnels des zones de secours qui souhaitent postuler sont invités à :

- adresser leur candidature **par lettre recommandée envoyée au plus tard le 31 mars 2023** au Col. du Bus de Warnaffe, président du conseil de direction du SIAMU, à l'adresse suivante : Avenue de l'Héliport 15, à 1000 Bruxelles.

Sont seules prises en considération, les candidatures des membres du personnel envoyées au plus tard à la date limite d'introduction des candidatures. Aucun rappel de document manquant au dossier de candidature ne sera envoyé aux candidat.e.s. Les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération.

- Les candidat.e.s remplissent le modèle d'introduction de candidature fournit **en annexe**.

---

<sup>1</sup> Articles 121 à 126 de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 24 août 2017 portant le statut administratif et pécuniaire des agents du personnel opérationnel du SIAMU (dit « statut opérationnel »)

- La candidature doit également contenir une attestation de la Zone de secours mentionnant la fonction de sapeur-pompier nommé et la date de prise de fonction ainsi que la mention de la dernière évaluation et d'absence de sanction disciplinaire non radiée.

### 3.- Le déroulement du concours de mobilité

Le concours de mobilité consiste en une ou plusieurs épreuves et teste la motivation, l'engagement, et la conformité du/de la candidat.e avec la description de fonction. Le contenu des épreuves est annexé au présent appel à candidatures.

Les épreuves débuteront au mois d'avril 2023.

Les agents ayant introduit une candidature valide, seront informé.e.s par courriel, sur l'adresse indiquée dans leur candidature, du calendrier exact des épreuves.

Les candidat.e.s seront informé.e.s de leur résultat par lettre recommandée ou par toutes autres voies qui confèrent au courrier valeur probante et date certaine.

### 4.- Temporalité de la mobilité

Il n'y a aucune réserve déjà existante de dispatcher au grade de sapeur au moment de l'appel à candidature. Il s'agit d'une vacance d'emploi immédiate.

Pour davantage d'informations, veuillez contacter le service des ressources humaines opérationnelles du SIAMU par courriel : [berenice.poelmans@firebru.brussels](mailto:berenice.poelmans@firebru.brussels)

Annexes :

1. Formulaire d'introduction de candidature
2. Description de fonction
3. Contenu du concours de mobilité

Annexe 1 : Formulaire d'introduction de candidature

**CV standardisé pour candidature à un emploi de  
sapeur/dispatcher par mobilité externe**

1. Le/la demandeur.euse

Nom :	Prénom :
Grade :	
Adresse :	N° :
Bte :	
Code postal :	Commune :
Pays :	
Téléphone / GSM :	Email :

2. Expériences professionnelles

Employeur	Dates (début – fin)	Fonction(s) exercée(s)

3. Titres et mérites

Brevets / Spécialisations	Date d'obtention
1.	
2.	
3.	

4.	
5.	
6.	
7.	
8.	
9.	
10.	

Autres formations / Certifications	Date d'obtention :
1.	
2.	
3.	
4.	
5.	
6.	
7.	
8.	
9.	
10.	

<p><b>Informations diverses</b> <i>(Expériences particulières, formations administratives, informations utiles, etc...)</i></p>

## Annexe 2 : Description de fonction

<b>Fonction – Dispatcheur</b>	
<p><i>Le présent document reprend les aspects généraux repris dans la description de fonction établie par le statut fédéral<sup>2</sup> et les aspects plus particuliers définis dans le cadre de l'organisation du SIAMU.</i></p> <p><i>Les descriptions de fonction sont rédigées au masculin uniquement pour des raisons de lisibilité. Toutes les fonctions s'adressent de manière égale aux femmes et aux hommes.</i></p>	
<b>Raison d'être</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Traiter les appels et les communications afin d'initier et de supporter les tâches opérationnelles.</li> </ul>
<b>Tâches et domaines d'activité</b>	<p><u>Général</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le dispatcheur prend les notifications/appels, les évalue conformément aux accords en vigueur au niveau zonal en matière de classification et priorité, et enregistre la notification/l'appel, uniquement si ce processus n'est pas automatisé.</li> <li>Si le processus n'est pas encore automatisé, le dispatcheur alerte les équipes et coordonne la phase de départ. Il assure une information adéquate envers les équipes et les véhicules mobilisés et coordonne la communication radio. Pendant la lutte contre l'incident, le dispatcheur enregistre les informations pertinentes.</li> <li>Il traite de manière adéquate les demandes d'aide du terrain, telles que les demandes de renfort et les demandes spécifiques.</li> <li>À l'issue de l'incident, il enregistre les informations pertinentes. Il évalue sa propre manière d'agir et contribue, le cas échéant, à l'évaluation générale de la notification/l'appel.</li> <li>Lorsque le numéro 1722 est activé (pour les interventions de pompiers non urgentes), les appels entrants sont pris en charge et traités par les dispatcheurs pompier.</li> </ul> <p><u>Réceptionner et enregistrer une notification/un appel</u></p> <p><b>(Tâches possibles, non limitatives)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Prendre une notification/un appel et collecter les données-clés.</li> <li>Enregistrer la notification/l'appel.</li> <li>Classer et établir les priorités relatives à la notification/l'appel conformément aux accords convenus.</li> </ul>

<sup>2</sup>Arrêté ministériel du 8 octobre 2016 fixant les descriptions de fonction du personnel opérationnel des zones de secours.

	<p><u>Support de la mobilisation</u></p> <p>(Tâches possibles, non limitatives)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Alerter les services/personnes adéquates selon les accords établis ou renvoyer aux instances ad hoc, pour autant que ce processus ne soit pas automatisé.</li> <li>• Contrôler les équipes engagées en ce qui concerne la nature et le site de l'incident.</li> <li>• Veiller à une application correcte des procédures de liaison.</li> <li>• Identifier les dysfonctionnements dans le système de dispatching, en évaluer les conséquences pour le processus opérationnel et entreprendre l'action adéquate.</li> <li>• Fournir aux équipes de secours les informations nécessaires relatives à l'incident.</li> <li>• Ajuster les moyens de l'intervention si des informations complémentaires l'imposent.</li> <li>• Appliquer la procédure de montée en puissance d'augmentation des effectifs.</li> <li>• Maintenir le contact avec les équipes de secours pendant l'intervention, en tant que point d'information central.</li> </ul> <p><u>Clôture de la notification/l'appel</u></p> <p>(Tâches possibles, non limitatives)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Consigner toutes les informations pertinentes lors de la clôture d'un incident.</li> <li>• Veille à la disponibilité des équipes mobilisées.</li> <li>• Évaluer ses actions personnelles.</li> <li>• Signaler et rapporter les points d'amélioration au niveau des procédures et des méthodes de travail.</li> </ul>
<p><b>Place dans l'organisation</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La fonction dirige <ul style="list-style-type: none"> <li>- Si chef d'équipe : une équipe de dispatcheurs pompiers</li> <li>- Si dispatcheur pompier : /</li> </ul> </li> <li>• La fonction est dirigée par : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Officiers, chef d'équipe dispatching pompier</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Brevet / Formation obligatoire</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Régulation médicale dans le cadre de l'aide médicale urgente (AMU)</li> <li>- Fonctionnement opérationnel des pompiers</li> <li>- Formation professionnelle spécifique</li> <li>- Diverses formations pratiques</li> </ul> </li> <li>• Recyclage annuel : 3 jours feu, 3 jours AMU et 3 jours de formation spécifique centrale d'urgence 112</li> <li>• Connaissance générale du SIAMU</li> </ul>
<p><b>Compétences clés / techniques</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La connaissance d'autres langues, dont au moins la deuxième langue nationale, est un atout ;</li> <li>• Organisation générale et principes de fonctionnement du SIAMU ;</li> <li>• Topographie de la Région de Bruxelles-Capitale et de ses environs ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissances informatiques ;</li> <li>• Dactylographie.</li> <li>• Multitâche</li> <li>• Communicatif</li> <li>• Résistance au stress</li> <li>• Sens de l'empathie</li> <li>• Esprit d'équipe</li> <li>• Meticuleux/précis</li> <li>• Ponctuel</li> <li>• Capable de travailler rapidement</li> <li>• Prévoyant</li> <li>• Sens de l'organisation</li> <li>• Correct</li> <li>• Flexible</li> <li>• Dynamique</li> <li>• Enthousiaste et motivé à atteindre les objectifs fixés</li> </ul>
<b>Lien avec d'autres DF</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cette fonction est accessible pour les grades suivants             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cadre de base et intermédiaire</li> </ul> </li> </ul>

### **Annexe 3 : Contenu du concours de mobilité dans le même grade au grade de sapeur**

Le Conseil de direction a décidé en sa séance du 10 janvier 2023 de lancer une procédure de mobilité dans le même grade au grade de sapeur, en vue de pourvoir des postes de dispatcher, en exécution du plan du personnel du SIAMU.

En application de l'article 125 de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 24 août 2017 portant le statut administratif et pécuniaire des agents du personnel opérationnel du SIAMU, le conseil de direction détermine le contenu du concours de mobilité dans le même grade.

Ci-dessous se trouve le contenu du concours de mobilité dans le même grade au grade de sapeur pour la procédure de mobilité sur laquelle le Conseil de direction s'est prononcé le 10 janvier 2023.

Conformément au statut, le concours de mobilité consiste en une ou plusieurs épreuves et teste la motivation, l'engagement, et la conformité du candidat avec la description de fonction. Le concours de mobilité dans le même grade visé par le présent document ne comportera qu'une seule épreuve : une épreuve orale.

#### Epreuve orale relative à la motivation, au parcours, et aux compétences de dispatcher du candidat

L'épreuve orale sera composée comme suit :

- Deux mises en situation d'appels d'urgence
- Une évaluation de votre motivation
- Une évaluation de vos compétences génériques
  - a. Travailler en équipe
  - b. Communiquer

Les candidats doivent obtenir un minimum de 60% de moyenne à l'ensemble de l'épreuve de mobilité. Dans le cas d'une moyenne inférieure à 60%, le candidat est éliminé de la procédure de mobilité.

Le classement est établi sur la base des cotations octroyées aux candidats par le jury.

Une réserve, valable deux ans, pourra être constituée à l'issue de la procédure. Dans ce cas, tous les candidats ayant réussi l'épreuve y seront versés et celle-ci sera consultée par ordre de classement.